



La rentrée !

Et aussi :



ASSOCIATIONS
la rentrée



URBANISME
mode
d'emploi



ZOOM
sur les
« Petits Berlioz »



AGENDA
les prochaines
manifestations



SECRETARIAT DE MAIRIE

Place de la Mairie

38260 Gillonnay


☎ 04 74 20 53 44

Fax : 04 74 20 49 69

✉ mairie.gillonnay@orange.fr

Pour vos démarches administratives (déclarations d'état civil, papiers d'identité, documents d'urbanisme...) le secrétariat est ouvert au public :

- lundi : 10h - 12h
- mardi : 10h - 12h et 16h - 18h30
- mercredi : 14h30 - 17h30
- jeudi : 10h - 12h
- vendredi : 10h - 12h et 15h - 18h.

 *Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.*



À noter : le secrétariat sera fermé les mardi 22, jeudi 24 et mercredi 30 décembre, ainsi que le jeudi 31 décembre après-midi.

NUMÉROS UTILES

École	04 74 20 24 27
Bibliothèque.....	04 74 20 52 23
Association des familles .	04 74 20 31 03
Service des eaux.....	04 74 20 86 73
Bièvre Isère Communauté.	04 76 93 51 46
SOS médecin	04 38 70 17 01
Gendarmerie.....	17
Pompiers	18
SAMU	15

DÉCHETS MÉNAGERS ET RECYCLAGE



Collecte des **ordures ménagères** : elle a lieu le jeudi matin à partir de 3h00. Si le jeudi est férié, la collecte est en général reportée au lendemain.



Emplacements des **conteneurs de tri sélectif** :

- place de la vogue
- près des HLM, rue de Battines
- place de la mairie, pour les vêtements et chaussures.



Les 6 et 13 décembre, les électeurs désigneront leurs représentants à la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes, née de la fusion entre les deux collectivités effective au 1^{er} janvier 2016.

Les conseillers régionaux sont élus pour six ans au scrutin de liste à deux tours,



Déchèterie des Charpillates à La Côte Saint-André

- lundi : 14h - 18h
- mardi, jeudi, vendredi : 9h - 12h et 14h - 18h
- mercredi et samedi : 9h - 18h.

Déchets acceptés : déchets verts, encombrants, déblais et gravats, batteries auto, huiles ménagères et minérales, métaux ferreux, papiers et cartons, pneus, bois, polystyrène, produits phytosanitaires, peintures, ampoules et néons, radiographies, plastiques et PVC, déchets d'équipements électriques et électroniques, vêtements et chaussures.

☎ 04 74 20 33 03.

Déchèterie du Liers à Nantoin

- lundi, jeudi et samedi : 9h - 12h
 - mardi : 14h - 18h
 - samedi : 9h - 12h et 14h - 18h
- ☎ 04 74 54 13 73.

DÉCLARATION DES RUCHERS



Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruches doit la (les) déclarer chaque année entre le 1^{er} novembre et le 29 février.


Outre le fait qu'elle est obligatoire, cette démarche permet de recenser et de localiser les abeilles, pour mieux organiser la lutte collective contre les problèmes sanitaires affectant les cheptels. Et de prévenir les propriétaires en cas d'alerte sanitaire, épandage...

Par ailleurs, le montant des aides ou subventions allouées à l'apiculture est fonction du nombre officiel de ruches et de ruchers. Il est donc important que ce recensement soit le plus proche possible de la réalité afin que la filière puisse bénéficier des moyens dont elle a besoin pour mener ses actions.



Déclaration par envoi du formulaire Cerfa n°13995*02 au :

Groupeement de Défense Sanitaire
40 avenue Marcellin Berthelot
38033 Grenoble Cedex 2

ou par internet sur le site  :

www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

ÉLECTIONS RÉGIONALES

sans panachage. Le nombre de sièges par département est fonction de sa population ; l'Isère sera représentée par 34 élus.

La Région a compétence dans de nombreux domaines, notamment l'aménagement du territoire, l'économie et le tourisme, les transports (Trains Express

PROTÉGER LES OISEAUX



Fin 2014, la Ligue de Protection des Oiseaux, ERDF, le Département et les parcs naturels signaient une convention pour protéger les oiseaux et leurs habitats naturels dans le département.

Ce partenariat initié depuis dix ans se révèle particulièrement efficace pour diminuer les risques d'électrocution ou de collision en plein vol d'oiseaux de grande envergure avec des câbles pas toujours visibles. L'action consiste à équiper les lignes électriques de plaquettes réfléchissantes.

Afin d'identifier les zones les plus sensibles, le collectif recense les cas de mortalité d'oiseau en s'appuyant sur la participation du plus grand nombre d'observateurs.



Les données (date, localisation exacte, espèce, photo...) sont à transmettre à la LPO :

www.faune-isere.org

✉ tvb.isere@lpo.fr ou ☎ 04 76 51 78 03

RÈGLEMENTS DE CONFLITS À L'AMIABLE



Un litige vous oppose à un professionnel, un commerçant, un administrateur ? Vous cherchez des conseils ou des informations ? L'OR. GE.CO 38, association de défense des consommateurs peut vous aider à résoudre à l'amiable les conflits du quotidien, vous renseigner sur vos droits et ses limites, vous proposer des solutions, dans les domaines du logement, de la construction, du droit à la consommation, droit bancaire, du surendettement, des assurances...

Permanences les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 9h30 à 11h au centre social de La Côte Saint-André.

Permanences du conciliateur de justice, Maurice Pouget, les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois à la Maison de Services Au Public, sur rendez-vous :

☎ 04 74 20 31 57.

Régionaux...), les lycées, la formation professionnelle, l'équipement numérique...



Pour voter il faut être inscrit sur la liste électorale de la commune et, le jour du vote, présenter sa carte d'électeur ou une pièce d'identité.



Neuvième mois de l'année, septembre est le premier mois de l'année scolaire, celui de la rentrée pour tout ce qui gravite autour de l'école et indirectement pour les activités, associatives ou autres, qui redémarrent après la pause estivale. C'est le mois de la remise en route, celui où on reprend les dossiers, avec son lot de nouveautés.

Sur le plan scolaire, la rentrée dans la commune s'est déroulée dans la continuité des années précédentes avec un effectif d'élèves stable. La mairie continue d'accompagner l'équipe éducative dans ses projets. Le changement significatif réside dans la modification de l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires que nous avons confiées dès leur mise à place l'an dernier, à l'Association des familles. Je profite de cet éditorial pour adresser mes remerciements à tous les responsables, salariés et bénévoles qui se sont investis et se sont succédé au sein de l'association pendant des années. Et pour adresser mes encouragements à toutes celles et ceux qui reprennent le flambeau. La mairie a toujours été un partenaire attentif et fidèle et elle continuera à leur apporter son soutien.

En cette période de reprise d'activités pour la majeure partie des associations, je souhaite aussi réaffirmer tout le bien que nous pensons du bénévolat, cette force qui additionne les énergies, les compétences, les disponibilités de tous ceux qui les font vivre. Qu'il soit dans le domaine du service ou du loisir, leur engagement profite à l'ensemble de la population et ne laisse personne indifférent.

Merci à tous. Et que nos intelligences conjuguées nous permettent de mieux vivre ensemble dans le village.

Jean-Louis Didier
Maire

BULLETIN MUNICIPAL de la Commune de Gillonnay

Directeur de publication
Jean-Louis Didier, maire.

Conception, rédaction et mise en page
Mathias Allély, Marie-Françoise Rattier.

Photos
Marie-Françoise Rattier, Mathias Allély,
Melissa Beugnies (Primevère), Delphine
Warin pour Aida (Petits Berlioz), Gillonnay
Cyclo-Club, les Baladins, BIC.

Comité de lecture
Francine Ehrler, Claudine Guillaud,
Florence Marion, Emmanuelle Pinto.

Couverture
La rentrée scolaire.

Impression
Imprimerie Rochat, La Côte-Saint-André.

novembre
2015

Dans ce numéro :

Infos pratiques	p.2	Urbanisme, mode d'emploi .	p.8
Éditorial, sommaire	p.3	Animations pour tous	p.9
La rentrée à l'école	p.4 et 5	Festivités du village	p.10
La rentrée des associations.	p.6	Gros plan : les Petits Berlioz .	p.11
Les travaux de l'automne . . .	p.7	Agenda des manifestations	p.12



La rentrée à l'école

108 ÉLÈVES ET 4 CLASSES À L'ÉCOLE

Le 1er septembre, 108 élèves faisaient leur rentrée à l'école en présence du maire et des adjoints référents.

Les plus petits avaient du mal à lâcher la main de parents émus de franchir avec eux les portes de la maternelle. Les plus grands retournaient avec plaisir leurs camarades, avant de se répartir dans leurs classes respectives.

Trois nouvelles enseignantes ont rejoint les quatre déjà présentes l'an dernier : Caroline Pourchaire partage avec Delphine Patras le temps d'enseignement auprès des petits des trois sections de maternelle. Nellie Trolat assure avec Amandine Clément-Guy les cours auprès des élèves de grande section et de CP. Aurore Maisonnat prend en charge, une journée par semaine, la classe de CE1 et CM2 de la directrice Sandrine Pescatore. Les élèves de CE2 et CM1 sont confiés à Ghislaine Vadon. L'équipe est secondée par Laurence Valentin et Marie-Pierre Manuel qui interviennent auprès des enfants des classes de maternelle.



DES TRAVAUX À L'ÉCOLE

Comme chaque année, la mairie a entrepris pendant les vacances estivales, les indispensables travaux d'entretien des bâtiments scolaires et de ses abords.

L'été dernier, la classe située sur la partie est du bâtiment avait été entièrement refaite. Cet été, les mêmes travaux ont été réalisés sur celle située à l'ouest et occupée par la directrice.

Ils ont été effectués par l'entreprise Concept-Plâtre pour la réfection des murs, par la menuiserie Jérôme Paradis pour le placard, et par les services techniques municipaux pour la partie électricité et réseaux informatiques.


Avec l'achat du tableau coulissant installé dans la classe, le montant total des travaux s'élève à environ 8 000 €.

DES ANIMATIONS SCOLAIRES À LA BIBLIOTHÈQUE




Tout comme elle le faisait l'année dernière, la bibliothécaire Évelyne Thonielle accueille les classes à tour de rôle le temps d'une animation sur un thème choisi en accord avec les enseignantes.

Les séances ont lieu le lundi après-midi. Un premier temps est consacré à la découverte d'un ou plusieurs ouvrages, à travers une lecture et une activité ludique. Les enfants peuvent ensuite emprunter le livre de leur choix.

 L'adhésion à la bibliothèque est gratuite pour les enfants et les jeunes de moins de 25 ans. Elle est de 10 € par foyer. Elle donne accès aux médiathèques et aux bibliothèques du réseau de Bièvre-Isère.

La bibliothèque est ouverte au public le lundi et mardi de 16h30 à 18h, le mercredi de 15h à 17h et le samedi de 10h à 12h.

 Pendant les fêtes de fin d'année, elle sera exceptionnellement fermée entre le 24 décembre et le 4 janvier.

LES NAP RÉORGANISÉES

Depuis la rentrée, plus de soixante-dix enfants participent aux Nouvelles Activités Périscolaires, mises en place par l'Association des Familles dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Cette année, ces activités non obligatoires sont organisées sur deux séances hebdomadaires d'une heure trente, au lieu de quatre de 45 minutes l'an passé. Elles ont lieu les lundis et jeudis après-midi de 15h à 16h30 et sont encadrées par les quatre animatrices de l'association et par des intervenants extérieurs.

Au cours de la première période s'étendant de la rentrée aux vacances d'automne, ont été proposés aux enfants des activités ludiques, jeux sportifs ou de plein-air, des ateliers créatifs, du jardinage, de la zumba et de l'expression corporelle.

Un nouveau programme a été élaboré par l'équipe pour la seconde période allant jusqu'aux vacances de Noël.





DU NOUVEAU À L'ASSOCIATION DES FAMILLES

Une nouvelle directrice

Succédant à Apollinaire Moussougan, Caroline Boyer prenait à la rentrée la direction de l'Association des familles. Elle aura en charge l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires, de la cantine, de l'accueil périscolaire et de l'accueil loisirs "la Ruche".

Elle travaillera avec la secrétaire Dahouya Giboulot et avec les animatrices de l'association : Marine Labrot (responsable des NAP), Marie-Pierre Manuel, Cécile Thomassin et Michelle Wormser.



Un bureau renouvelé

Lors de sa dernière assemblée générale en octobre, l'Association des familles a renouvelé son bureau.

Mélanie Lopes succède à Marie-Pierre Ariso à la présidence. Elle sera secondée par Émeline Lavesvre, vice-présidente ; Audrey Baron, trésorière ; Émilie Vallas, trésorière adjointe ; Mylène Copier, secrétaire ; Cathy Muguet : secrétaire adjointe.

Et par les membres actifs : David Alessi, Cathie Berger, Jessie Bordone, Aurélie Cabaner, Séverine Carlin, Francine Ehrler, Claire Galichet, Basma Hammachi, André Laureen, Sébastien Marion, Laurence Rudaz.

i 04 74 20 31 03
✉ asso-familles-gillonnay@orange.fr
🌐 <http://asso-familles.pagesperso-orange.fr>

L'ACCUEIL LOISIRS

L'accueil loisirs la Ruche ouvrait ses portes aux enfants de 3 à 11 ans pendant les deux semaines des vacances de Toussaint.

L'équipe d'animation leur proposait d'embarquer pour le grand voyage autour du monde qu'elle avait élaboré à leur intention. Après avoir visionné leur périple en le traçant sur la mappemonde qu'ils venaient de dessiner, les enfants faisaient une première étape en Allemagne pour fêter la Saint-Martin. Puis ils visitaient les cinq continents en découvrant les particularités, les traditions et les légendes des pays traversés. Ils se transformaient en explorateurs le temps d'une sortie à Krapa'hutte. Et le dernier jour des vacances, clôturaient leur balade imaginaire dans le pays d'origine d'Halloween, l'Irlande en se déguisant et en défilant dans les rues du centre du village.

RENTÉE À L'ÉCOLE PRIMEVÈRE

Installée en 2009 sur le site de Montgontier, l'école alternative Primevère faisait elle aussi sa rentrée en septembre. Vingt-quatre élèves se répartissent dans deux classes multi-niveaux, une pour les enfants de primaire, l'autre pour les collégiens.

Ces élèves suivent le même programme que les autres mais avec une approche pédagogique s'appuyant sur les méthodes Freinet, Montessori, Steiner et basée sur le respect du rythme et du développement de l'enfant.

En cours d'année, l'école reconduira les deux actions de sensibilisation grand public menées l'an dernier, l'une autour du handicap et l'autre de l'addiction.



En octobre, les enfants fêtaient le goût en créant et en fabriquant un pain aux saveurs d'automne, en collaboration avec la boulangerie Jaume située à La Frette.

i 🌐 www.ecole-primevere.org

LE SOU DES ÉCOLES

Les bénévoles du Sou des écoles organisent pendant toute l'année des manifestations pour financer des sorties et projets pédagogiques proposés par les enseignants.

L'association réunissait son assemblée générale en octobre, et élisait son nouveau bureau :

Président : Thierry Chapel.
Vice-présidente : Sophie Éperdussin.
Trésorière : Libéra Delcloy.
Trésorier adjoint : Emmanuel Cellier.
Secrétaire : Jessica Lobre.

Membres actifs : Anaëlle Chiappero, Cécile Genevey, Alexandre Grolleau, Peggy Savignon, Maud Sonnier et Luc Valero.

La réunion était aussi l'occasion de finaliser le calendrier des événements de l'année :

- Vente de choucroute : 20 novembre.
- Tombola et vente de diots : 6 février.
- Vente de bulbes : début mars.
- Fête de l'école : fin d'année scolaire.

i ✉ soudesecoles.gillonnay@mail.com





La rentrée des associations

LES CYCLOS

Septembre n'est pas un mois de rentrée pour les cyclotouristes du Gillonnay Cyclo Club, pour qui la saison s'achève en novembre. L'automne est cependant riche en événements : après la journée familiale «Tous à vélo» du premier dimanche de septembre et la conviviale randonnée du vin doux d'octobre, le club s'est investi dans l'organisation des randonnées VTT de la fête des Marrons.

L'école de cyclisme, par contre, faisait sa rentrée le premier mercredi de septembre en accueillant une quarantaine de jeunes de 10 à 17 ans. Encadrés par une quinzaine de personnes, ils participent le mercredi à des sorties et à des ateliers techniques.




 www.gillonnay-cyclo-club.fr ou  06 81 14 81 99

LE COMITÉ DES FÊTES

Fort du succès, en 2010, du premier pique-nique des « Cerfvolliennes », le comité des fêtes, présidé par Jean-Pierre Rabatel, réitérait l'initiative le 6 septembre à midi sur le site de la Chapelle, en la couplant avec la journée familiale du club cyclotouriste. Un regret pour les organisateurs : le manque d'engouement de la part du public.



Fort heureusement l'atelier, animé par François Dubanchet et son équipe, suscitait l'enthousiasme des enfants, ravis d'assister à l'envol des cerfs-volants qu'ils venaient juste de fabriquer.

 Prochain rendez-vous de l'équipe du comité des fêtes : la soirée paella du Téléthon, le vendredi 4 décembre.





LES BALADINS

En septembre, les Baladins, randonneurs de l'Automne ensoleillé, reprenaient leurs rencontres bi-mensuelles après une pause estivale.

Depuis une quinzaine d'années, ils se retrouvent un mardi après-midi sur deux pour des randonnées sur le territoire et régulièrement pour des sorties à la journée, voire de deux jours.

Répartis en cinq groupes, ils sont chargés à tour de rôle de préparer un itinéraire sous la houlette des coordinateurs, Christiane Ballay, André Civet, Jacky, Janick et Maurice Emptoz, Robert Jollans et Nelly Meunier.

Un autre groupe, guidé par Christiane Nardy, propose des promenades accessibles à tous sur la commune et aux environs.


  06 72 66 10 42

LA SAISON DES CHASSEURS

Créée en 1971 par Pierre Berthinier, l'Association Communale de Chasse Agréée compte une soixantaine d'adhérents, originaires de la commune et de l'ensemble du département. L'ACCA s'occupe de la gestion du gibier, du piégeage, du déterrage et de la régulation des nuisibles. Ses piégeurs peuvent intervenir auprès des particuliers et des agriculteurs confrontés aux désagréments ou dégâts causés par des renards, fouines, corbeaux, corvidés... Dans tous les cas, les personnes faisant appel à l'association doivent lui fournir une attestation de destruction.

Par ailleurs, en 2014, un garde chasse assermenté par le Préfet de l'Isère a été nommé sur la commune. Il s'agit de Guy Morton. Tout animal blessé ou mort doit lui être signalé rapidement.

Depuis quelques années, la société de chasse évolue et les règlements relatifs au gros gibier sont de plus en plus stricts afin d'éviter au maximum les accidents. Dans un souci de sécurité, l'ACCA a installé des miradors sur son territoire de chasse pour sécuriser les tirs à balle. Elle a aussi disposé à proximité des axes routiers des boîtiers fluorescents à l'approche des véhicules pour protéger le gibier. Leurs abords en sont régulièrement nettoyés par des bénévoles.

 Après du président Henri Rogès  06 70 62 22 10 ou du garde-chasse Guy Morton  07 82 31 95 49.





UNE NOUVELLE TABLE POUR LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors des travaux de restructuration de la mairie, l'équipe en place avait souhaité confier la fabrication de la table de la salle du conseil à la section professionnelle du lycée polyvalent Hector-Berlioz. L'un de ses membres l'avait alors dessinée et le projet avait été retravaillé avec les enseignants chargés de sa réalisation.

Un challenge intéressant pour les élèves et leurs professeurs, du fait de l'originalité et de la taille de cette table de forme ovoïde, en frêne massif reposant sur un support métallique et agrémentée en son centre d'une plaque de verre.

Les difficultés auxquelles ils devaient faire face étaient nombreuses et nécessitaient une réflexion, notamment sur la façon de manipuler les lourdes pièces ou sur leur façonnage qui sollicitait jusqu'à ses limites la machine à commande numérique.

Encadrés par leurs enseignants, les élèves menuisiers, métalliers et peintres réussissaient leur pari. Tous étaient fiers de leur réalisation et, le jour de la réception des travaux, exprimaient leur satisfaction et remerciaient l'équipe municipale de leur avoir accordé leur confiance.



LES TRAVAUX DE L'ÉTÉ

Cet été, la mairie recrutait en job d'été des jeunes de la commune, Clément Bouget-Lavigne et Joël Montmayeul, pendant les congés des employés des services techniques.



Ils ont participé aux habituels travaux d'entretien sur les bâtiments communaux, la voirie et les espaces verts et ont

notamment repeint les bouches d'incendie et effectué le retraceage des lignes et des jeux dans la cour de l'école.

DES TRAVAUX À SAINT-AURICE

Afin de pouvoir remettre à la location l'appartement situé au-dessus des salles de catéchisme à Saint-Maurice, la mairie



devait faire effectuer des travaux pour mettre les lieux en conformité avec la législation relative aux locaux accueillant du public, notamment au niveau de la sécurité incendie.

Les plafonds et les issues étaient isolés à l'aide de matériaux ralentissant la progression du feu. Cette intervention était également l'occasion d'améliorer l'isolation thermique de l'appartement.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Concept-Plâtre, de Gillonnay, pour un montant s'élevant à environ 7 000 €.

LES TRAVAUX DE L'AUTOMNE

- Sont prévus dans les semaines à venir :
- Les travaux sur la route D73 h pour limiter la vitesse des véhicules et sécuriser le cheminement des piétons.
 - L'installation des cases du columbarium et du grillage.

BIENTÔT L'HIVER !

LE DÉNEIGEMENT DE LA VOIRIE

Il est assuré par les services départementaux sur les voies départementales et par la commune sur les voies communales. La commune a confié ce service à un prestataire, les établissements BTP ED de Serge Bouvier-Ballet.

Si nécessaire, deux tracteurs partent simultanément, l'un en direction des coteaux, l'autre de la plaine afin de pouvoir terminer les tournées au plus vite. En cas d'empêchement, des conventions signées avec des agriculteurs permettent à ces derniers d'assurer le service.

En parallèle, les élus se répartissent des astreintes hebdomadaires pendant la période hivernale pour pouvoir déclencher le dispositif si besoin.



Le dégagement des accès privés et le déblayage des trottoirs incombent aux particuliers.

LE SALAGE DE LA VOIRIE

Il n'est efficace que sur chaussée humide. Dans le cas contraire, le sel est balayé par le passage des véhicules, ce qui rend inutile un salage préventif. Le sel ne fait pas disparaître immédiatement le verglas, car il faut du trafic sur la route pour qu'il produise son effet. Par ailleurs, il perd son efficacité si la température est inférieure à -5°C. D'autres produits sont alors utilisés.

DES CONSEILS POUR MIEUX PASSER L'HIVER

Avant l'hiver il est recommandé de contrôler l'état de son véhicule (pneus, antigel, lave-glace), de prévoir des équipements spéciaux pour accéder à des lieux plus isolés, d'adapter sa conduite et de ne pas gêner la progression des équipes d'intervention.

Et si les conditions météorologiques menacent de rendre les routes impraticables, il est conseillé de différer un déplacement !



Urbanisme, mode d'emploi

TRAVAUX : QUELLES AUTORISATIONS DEMANDER ?

ABRI DE JARDIN
De 5 à 20 m²
(40 m² en zone U) :
Déclaration préalable
+ de 20 m²
(40 m² en zone U) :
Permis de construire

PISCINE
De 10 à 100 m² :
Déclaration préalable

COUVERTURE
Déclaration préalable

Pour un tel bâtiment, le **Permis de construire** est obligatoire. De plus, si sa surface de plancher et/ou emprise au sol est supérieure à 170 m², il faut avoir recours à un architecte DPLG.
* S'il s'agit d'une extension entraînant un dépassement des 170 m² de surface de plancher et/ou emprise au sol, le recours à un architecte est également obligatoire.

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
Déclaration préalable

EXTENSION - GARAGE*
Moins de 20 m²
(40 m² en zone U) :
Déclaration préalable
+ de 20 m² (40 m² en zone U) :
Permis de construire

EXTENSION - VÉRANDA*
Moins de 20 m² (40 m² en zone U) :
Déclaration préalable
+ de 20 m² (40 m² en zone U) :
Permis de construire

FENÊTRE DE TOIT*
Sans création de surface de plancher :
Déclaration préalable
Avec création de surface de plancher ou de logement supplémentaire de + de 20 m² (40 m² en zone U) :
Permis de construire

CHANGEMENT D'HUISSERIES, POSE DE VOILETS
Déclaration préalable

RAVALEMENT
Déclaration préalable

PERCEMENT DE FENÊTRE*
Sans changement de destination :
Déclaration préalable
Avec changement de destination et modification de l'aspect extérieur :
Permis de construire

CLÔTURE, PORTAIL
Déclaration préalable
+ **Demande d'alignement**
(en bordure de domaine public) et recul de 4m. mini ou aménagement permettant le stationnement longitudinal hors du domaine public

Les délais d'instruction sont d'un mois pour une déclaration préalable et de deux mois pour un permis de construire (maison individuelle). L'affichage de l'autorisation est obligatoire et doit être visible de la voie publique la plus proche, pendant toute la durée des travaux. La déclaration d'ouverture et de fin de chantier et la conformité des travaux sont également des documents obligatoires à retourner en mairie.

Toute infraction au code de l'urbanisme peut faire l'objet d'un procès-verbal adressé au procureur de la République, avec les conséquences que cela peut comporter.

Pensez-donc à vous adresser en mairie pour toutes questions préalables et, dans tous les cas, AVANT de commencer des travaux.

DU NOUVEAU POUR L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME

Depuis le 1^{er} juillet, la Direction Départementale des Territoires n'instruit plus les demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, déclaration préalable...) déposées dans les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'un Plan d'Occupation des Sols, lorsqu'elles appartiennent à une intercommunalité.

Suite à cette décision de l'État, les communes ont eu le choix d'assurer elles-mêmes ce service ou de s'organiser collectivement pour mettre en place un service Application du Droit des Sols. Cette solution a été adoptée par les communes de Bièvre-Isère Communauté qui ont, de plus, choisi de mutualiser ce service avec celui de la région Saint-Jeannaise.

Installé à Saint-Jean de Bournay, ce service bénéficie donc à 55 communes.

Trois instructeurs et une assistante ont en charge d'instruire les dossiers et d'apporter leurs conseils aux communes et aux demandeurs d'autorisation.

Ce service précédemment financé par l'État l'est aujourd'hui via un fonds de péréquation intercommunal, les communes ayant choisi d'affecter une partie de ce fonds à ce service.

Cependant, rien ne change pour les demandeurs : les dossiers sont toujours déposés en mairie et le maire continue de délivrer les autorisations d'urbanisme.

LE GUIDE DES HAIES DE JARDIN

Dans la continuité des actions menées par le Département, Bièvre Valloire Économique et Social vient de publier, en collaboration avec les associations Bièvre Végétal (horticulteurs, pépiniéristes du territoire) et Bièvre Liers Environnement, le guide *Une belle haie pour votre jardin !*.

Son objectif est d'inciter les particuliers et les collectivités à planter des essences locales pour créer des haies en harmonie avec l'environnement. Ces essences nécessitent un entretien limité, produisent moins de déchets de taille et préservent la biodiversité. Le guide est agrémenté de conseils de plantation et de pratiques éco-responsables.

Il est consultable dans les mairies.






JOUER À LA LUDOTHÈQUE

Animée par Sandrine Perinelle et son équipe de bénévoles, la ludothèque intercommunale reprenait en septembre son itinérance sur le territoire de Bièvre-Isère.

Cette année, les rendez-vous sont fixés le mardi de 15h à 18h à la salle des fêtes, au rythme d'environ une séance par mois. Une occasion pour les classes, les groupes, les assistants maternels, les travailleurs sociaux, les familles et pour tous les amateurs de jeux de société de se retrouver pour se détendre et jouer ensemble.

Les temps d'animation de la ludothèque sont ouverts à tous les habitants du territoire, quelle que soit leur commune d'origine. L'accès est gratuit. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Ceux de plus de 12 ans peuvent venir seuls, sous réserve de présenter une autorisation parentale.

 Prochaines dates : les 8 décembre, 19 janvier, 22 mars, 5 avril, 10 mai et 7 juin.



 06 19 08 68 27 ou 04 74 20 98 31
 ludotheque@bievre-isere.com  bievre-isere.com

DES ANIMATIONS POUR LES ENFANTS ET LEURS NOUNOUS

Un vendredi sur deux, hors vacances scolaires, les assistants maternels du territoire et les enfants dont ils ont la charge participent à la salle Saint-Maurice au temps collectif du Relais Assistants Maternels intercommunal.

L'animatrice leur propose des ateliers créatifs, des jeux, chants et comptines à partir d'un thème différent chaque année. Depuis l'an dernier, une partie de ces séances se déroule à la bibliothèque. Des bénévoles les accueillent en leur racontant, mimant ou chantant des histoires avant d'inviter les petits à feuilleter les albums mis à leur disposition.

Le RAM est un espace de rencontre et d'échange au service des familles, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance. Des permanences sont assurées par les animatrices qui, par ailleurs, organisent régulièrement des soirées d'information à thème animées par des professionnels.

 04 74 20 95 90 / 07 74 20 95 91
 ram@bievre-isere.com



LA BASE ADO INTERCOMMUNALE : DES LOISIRS POUR LES 11-17 ANS

Trois animateurs accompagnent les jeunes du territoire dans la préparation de leurs loisirs, sorties, stages... pendant l'année scolaire et pendant les vacances.









Ils les accueillent dans des locaux spécifiques et leur proposent des jeux, des rencontres, des activités sportives...

Une partie du temps est consacrée à la préparation des projets de vacances.

L'accès est libre, sous réserve d'autorisation parentale.

Les temps d'accueil ont lieu à La Côte Saint-André, dans les anciens locaux de Pôle Emploi, le mercredi après-midi, le vendredi soir à partir de 17h en alternance avec les autres sites du territoire et dans les collèges et lycées pendant la pause méridienne.

Pendant les vacances, tout un panel d'activités à la journée, demi-journée ou en soirée leur est proposé. Les jeunes ont aussi la possibilité de s'investir dans un projet spécifique. Ils devront alors, sous la houlette de l'animateur, accomplir les démarches pour l'organiser, et mobiliser pour participer à son financement, notamment par le biais d'actions encadrées par les animateurs.

 Michaël  06 25 12 08 72
 Océane  06 86 34 07 00
 Mélanie  06 25 12 09 24
 <http://bievre-isere.com/vivre-en-bievre-isere/enfance-jeunesse/jeunesse/>
 [Base-Ados-Bièvre-Isère](#)

LE «PASS'SPORT» 6-17 ANS

C'est une initiative mise en place par l'intercommunalité pour favoriser l'accès au sport des enfants de 6 à 17 ans sur le territoire.

Un premier «Pass'Sport» était proposé pendant les vacances d'automne sous la forme d'un cycle de cinq séances d'une demi-journée consacrées à la pratique de l'escalade et des jeux aquatiques.

Du lundi au vendredi de la première semaine, encadrés par des moniteurs diplômés, une vingtaine d'enfants s'est initiée à la grimpe sur le mur de la salle multisports avant de rejoindre les bassins d'Aqualib.

Le dispositif sera reconduit cet hiver avec des séances de ski programmées six samedis après-midi ou pendant les vacances de février.

 04 74 20 88 71
 passport@bievre-isere.com
 bievre-isere.com





Festivités du village

HALTE GILLONNOISE POUR LES VÉLOCIPÉDISTES

Partis dix jours plus tôt de Paris avec l'objectif de relier Avignon en quinze jours sur des vélocipèdes d'époque, sept collectionneurs et historiens faisaient le 19 août une étape dans le village.

Un voyage qu'ils avaient entrepris pour commémorer celui qu'avaient effectué 150 ans auparavant les frères René et Aimé Olivier, deux jeunes industriels qui décidaient à l'issue de leur aventure de lancer la fabrication des premiers cycles.

L'étape du jour démarrait d'Oullins et traversait le nord du département. À l'arrivée, les participants accompagnés par des cyclotouristes du club gillonnois partis à leur rencontre, recevaient les applaudissements et les encouragements de l'équipe municipale et d'une foule enthousiaste. Tous étaient ravis d'évoquer avec eux leur périple et d'essayer ces très belles machines. Logé à Montgontier, le petit groupe était, le soir, convié à assister à la répétition générale de l'Ensemble à Vent de l'Isère en stage pour préparer le festival Berlioz.

Le lendemain, les participants repartaient pour Rives, fief de l'un des plus grands constructeurs de cycles français...



RECORD D'AFFLUENCE POUR LES 44^{ÈMES} MARRONS

La 44^{ème} édition de la Fête des Marrons promettait d'être exceptionnelle...

Et elle le fut ! Une météo idéale et une organisation bien rodée ont attiré plus de 1700 participants, soit une centaine de plus que le record de participation, établi l'an dernier.

Sur les deux jours, 350 vététistes et 760 marcheurs ont sillonné les parcours tracés par les organisateurs. Dimanche, 200 coureurs, athlètes confirmés ou simples pratiquants, s'alignaient sur le rude trail de 21 km et 240 sur le cross de 9 km qui a fait la renommée de la manifestation.

Dans la foulée de leurs aînés, 150 enfants, des catégories petites gambettes à cadets, se lançaient à leur tour dans les jardins de Montgontier pour quérir coupes et médailles, tandis que le public se régalaient des marrons grillés par les anciens agriculteurs.

Au terme de la matinée, les récompenses étaient remises aux lauréats par les élus et les représentants des associations organisatrices, juste avant le repas « poule au pot », préparé et servi par l'équipe de la maison d'accueil de Montgontier.



UN CONCERT GRANDIOSE AU THÉÂTRE ANTIQUE

Ils ont vécu une magnifique expérience !

Le 21 août dernier, Amandine, Annette, Isaline, Jade, Julie, Lilou, Loïc, Margot, Maylis et Samuel étaient présents sur la scène du théâtre antique de Vienne pour le concert d'ouverture du festival Berlioz, présenté par Frédéric Lodéon.

Ils y chantaient le Te Deum du compositeur cotois, parmi 450 «Petits Berlioz» de leur âge, aux côtés d'un chœur de choristes professionnels dirigé par Nicole Corti et des musiciens du Jeune Orchestre Européen Hector Berlioz, sous la baguette de François-Xavier Roth.

Un concert donné dans les conditions souhaitées par le musicien, auquel assistaient plus de 6 000 personnes sous le charme de cette magistrale interprétation.



PREMIÈRES NOTES POUR LES PETITS BERLIOZ

Pour les Petits Berlioz, l'aventure avait commencé trois mois plus tôt.

En partenariat avec le pôle culturel intercommunal, les organisateurs du festival avaient sollicité les communes du territoire en leur proposant d'initier au chant choral les enfants désireux de participer au projet. Pour ce faire, des séances étaient programmées à leur intention dans plusieurs communes, notamment dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires. Elles étaient encadrées par les chanteurs de l'ensemble lyonnais Spirito.

Sous la férule d'Emmanuel Meliz, les Petits Berlioz du village ont appris à échauffer leur voix et à travailler le souffle et le phrasé en latin d'une oeuvre qu'ils découvraient au fil des rendez-vous.

LES DERNIÈRES RÉPÉTITIONS

Quelques jours avant l'événement, les Petits Berlioz se retrouvaient pour les répétitions. D'abord au gymnase Genevay à La Côte Saint-André, puis sur le site du théâtre antique avec les musiciens et les choristes. Sous une chaleur écrasante, ils travaillaient la partition et l'entrée en scène avant de recevoir les dernières consignes.

Les difficultés d'apprentissage étaient vite oubliées le jour J : porté par l'enthousiasme ambiant, les enfants et leurs parents ont pleinement vécu ce moment magique d'émotion et de partage dont le souvenir restera longtemps gravé dans leur mémoire.





L'agenda des manifestations

Vendredi 13, samedi 14
et dimanche 15 novembre

Conférence Complètement Contemporaine XI

Cabaret loufoque et poétique,
par la Compagnie de l'Arbre.
Vendredi 13 et samedi 14 : 20h30.
Dimanche 15 : 17h30.
Salles des fêtes.
Réservation : ✉ resa@l-arbre.fr
Billetterie sur place.



Vendredi 20 novembre Vente de choucroute et de saucissons, secs ou à cuire

par le Sou des écoles.
De 16h30 à 18h30, devant l'école.
Infos : ☎ 06.89.69.83.64 (Jessica Lobre) ou
✉ soudesecoles.gillonnay@gmail.com

Dimanche 29 novembre

Repas des Aînés de la commune

Organisé par le CCAS.
12h00.
Salle des fêtes.



Vendredi 4 décembre

Téléthon

Soirée paella avec animations,
par le comité des fêtes.
20h00.
Salle des fêtes.

Samedi 9 janvier

Vœux du maire

et de l'équipe municipale,
accueil des nouveaux habitants.
18h00.
Salle des fêtes.



À noter

Retrouvez l'agenda de toutes les manifestations du territoire
au jour le jour sur le site : 🌐 <http://tourisme-bievrevall Loire.com>

Office de tourisme :

5, place Berlioz, La Côte Saint-André (☎ 04 74 20 61 43)
- lundi : 13h30 - 17h
- mardi et mercredi : 9h - 12h30
- jeudi et vendredi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h
- samedi : 9h - 12h30.